



# POINT SÉCHERESSE :

Quelles solutions pour la  
campagne à venir ?

Le millésime 2023 a été marqué par des conditions climatiques exceptionnelles.

La sécheresse prédominante cette campagne a eu un impact considérable sur le développement végétatif avec **des perturbations sur le métabolisme global** (photosynthèse, respiration, mise en réserve...) ayant entraîné parfois la mort des ceps de vigne.

Le résultat de ces dysfonctionnements s'est traduit par **une forte baisse des rendements et des résultats atypiques dans la composition des moûts.**

L'enjeu est de **préparer la prochaine campagne** en tenant compte des impacts de la contrainte hydrique de cette année tout en rappelant quelques fondamentaux de la culture de la vigne.

**Ce bulletin est destiné à apporter les 1<sup>ers</sup> conseils d'entretien pour les vignes ayant subi une perturbation physiologique dû à la sécheresse.**

**Un prochain bulletin sur la gestion des sols et la fertilisation (sol et foliaire) vous sera envoyé au début du printemps.**

## BILAN CLIMATIQUE

L'Est du département a été sévèrement touché par la sécheresse.

L'absence de précipitations automnales et hivernales suffisantes ont créé un déficit hydrique important tout au long de cette campagne **avec un impact sur le cycle végétatif et reproducteur issu du dysfonctionnement nutritionnel.**

De plus, sur certains secteurs, depuis quelques années successives, les précipitations sont en diminution (Cf. graphiques).

Les perturbations physiologiques consécutives à la sécheresse, aux températures exceptionnelles avec des phénomènes d'échaudage depuis quelques étés ont intensifié les dégâts que nous observons cette année et qui ont été visibles dès le début du printemps et tout au long du cycle végétatif :

- un non débourrement des yeux fructifères (bourgeons latents primaires)
- Une croissance végétative très hétérogène avec un très fort ralentissement
- quasiment un arrêt de la pousse végétative des rameaux
- une taille des baies largement inférieures à la moyenne

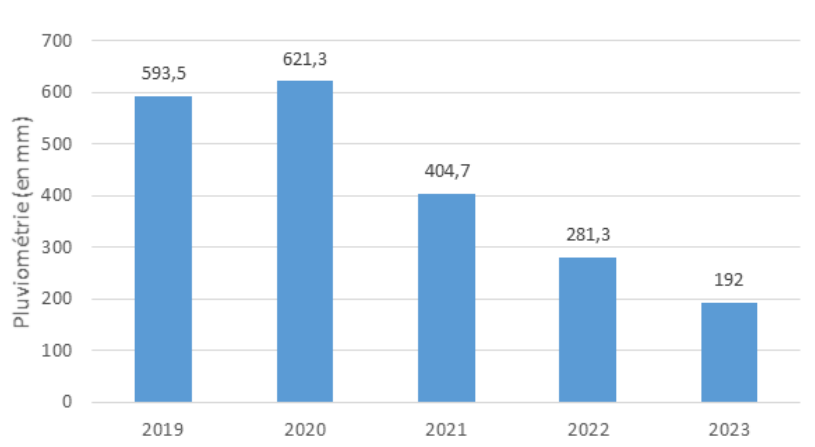
Les perturbations au niveau du **cycle reproducteur** se traduisent par une diminution du nombre de grappes

On note aussi des mortalités des ceps (pertes de fond) qu'il s'agisse de plantiers ou de vignes plus âgées en production.

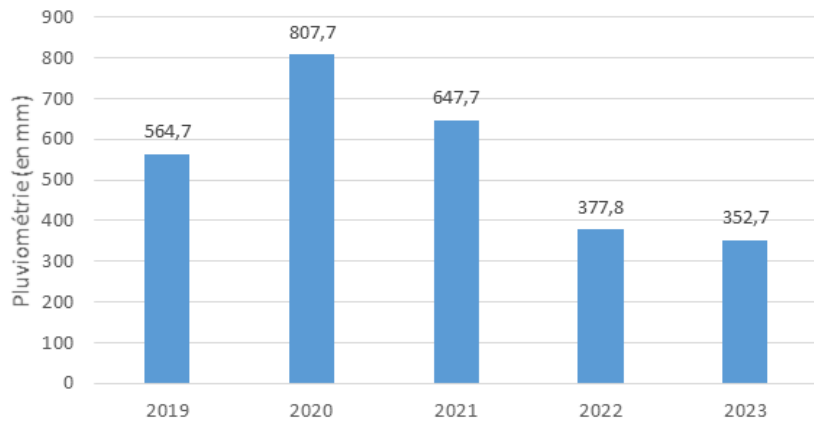
Les pertes de rendements dans cette partie du département varient **entre 20 % et 100 %.**



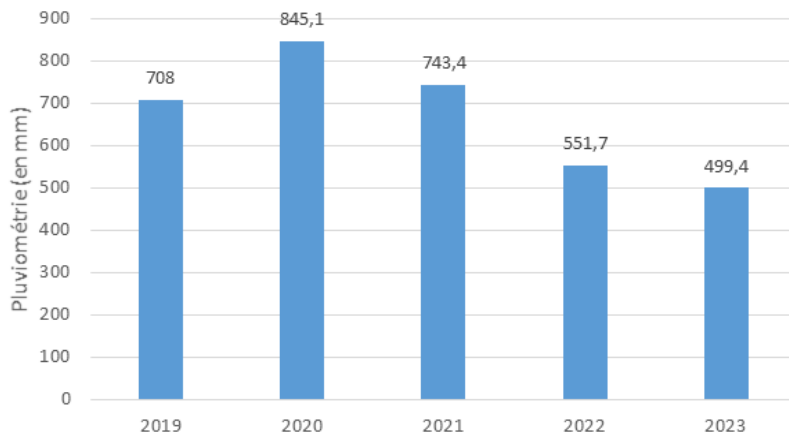
### PRÉCIPITATIONS 2019-2023 FITOU



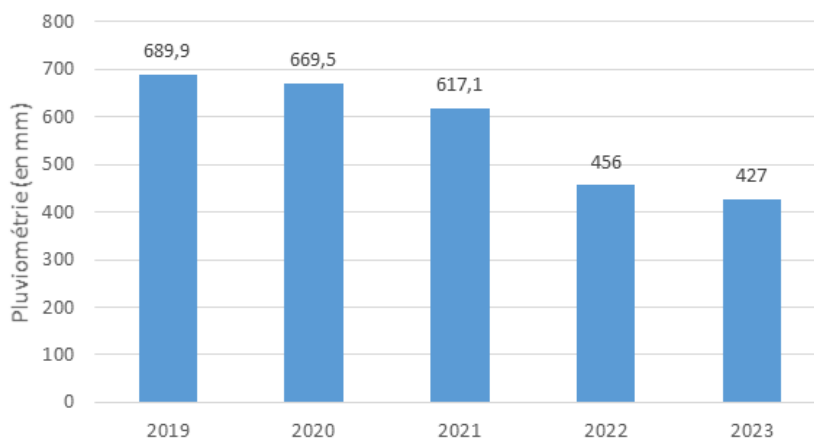
## PRÉCIPITATIONS 2019-2023 LAGRASSE



## PRÉCIPITATIONS 2019-2023 CAUNES-MINERVOIS

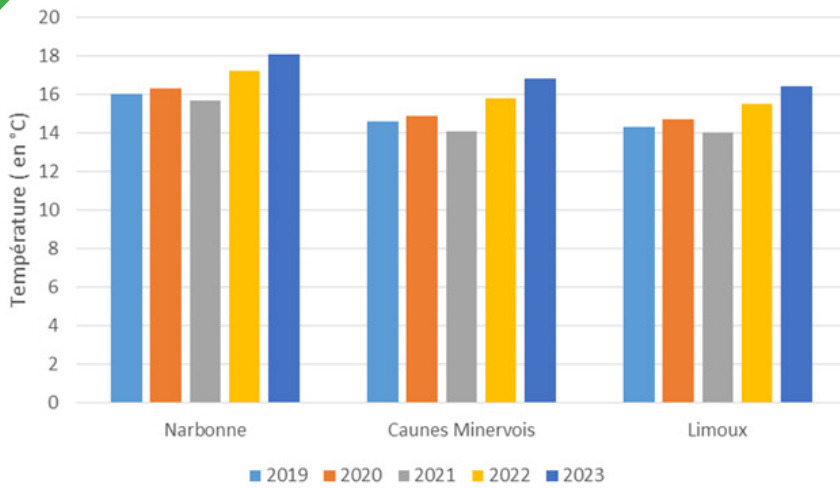


## PRÉCIPITATIONS 2019-2023 LIMOUX

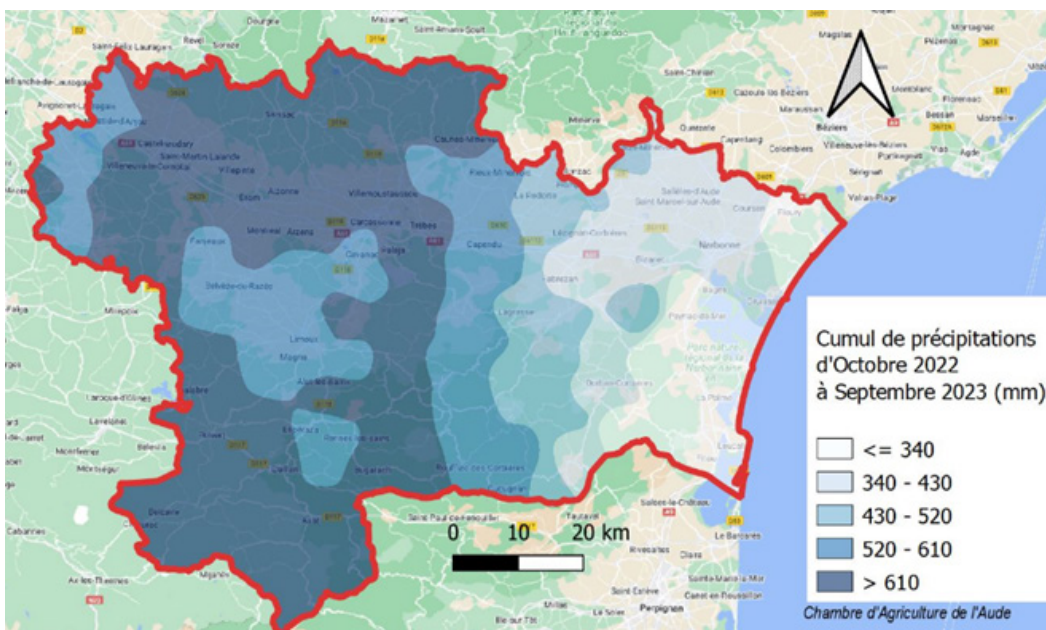
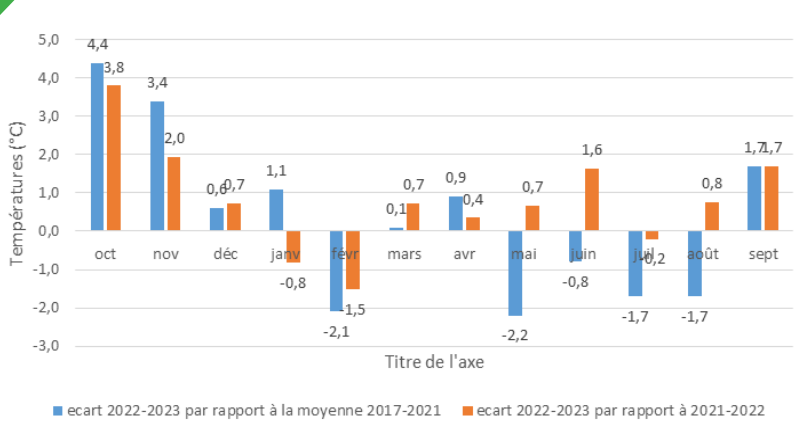


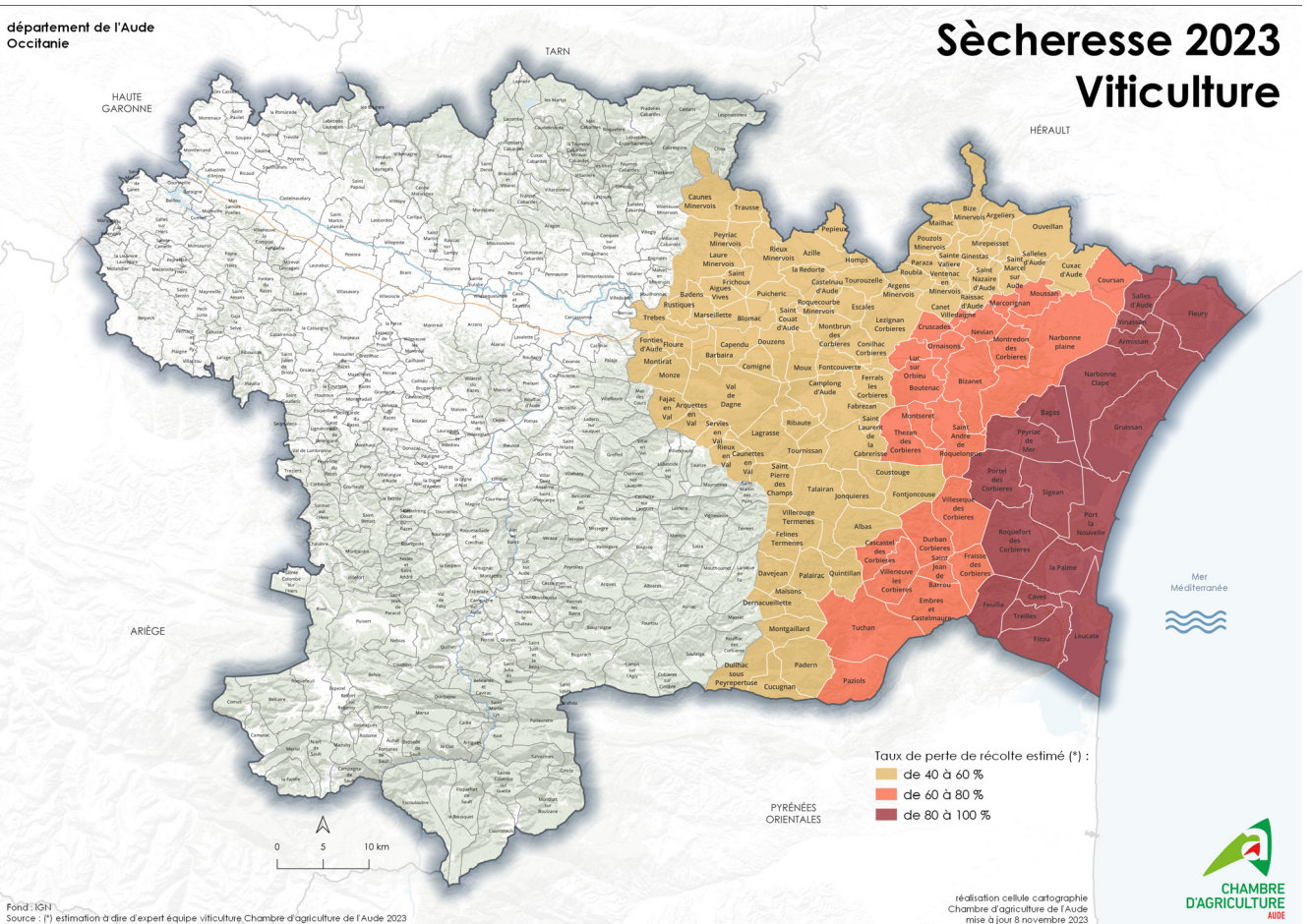
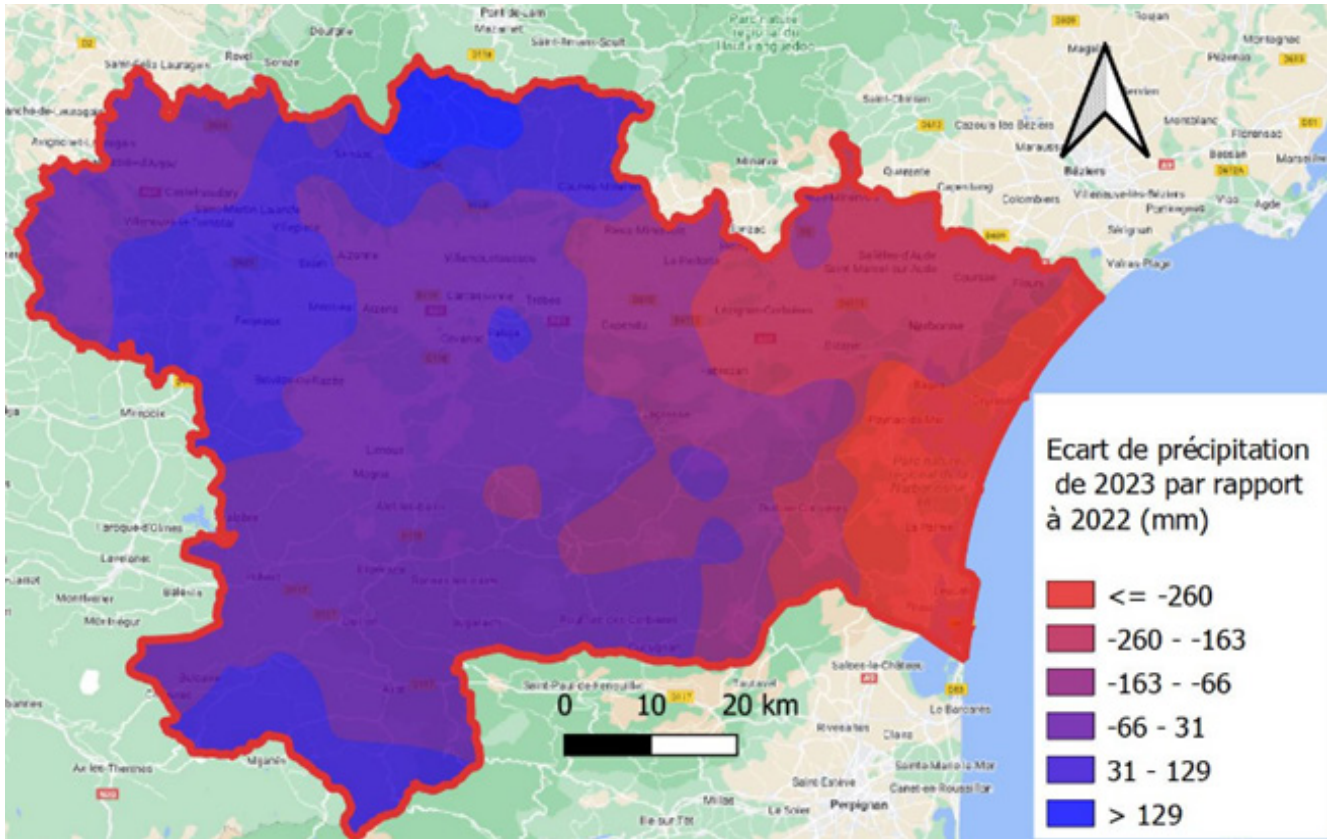
à titre de comparaison,  
ci-dessus le diagramme de Limoux

## MOYENNE DES TEMPÉRATURES ANNUELLES 2019-2023



## ÉCART DE TEMPÉRATURES MENSUELLES CARCASSONNE





Fort de ce constat inédit il est nécessaire de raisonner de **manière globale** le travail de la vigne (sol, plantes, relation sol/plantes), et les paramètres globaux.

## AGRONOMIE - FERTILISATION

Avant toute prise de décision sur le choix d'apport, il est nécessaire de **connaître votre sol** en ayant réalisé au préalable un **diagnostic sur les 3 composantes de la fertilité** (physique, chimique et biologique) à l'aide entre-autre des Outils d'Aide à la Décision tels que :

- analyses de sols
- analyses de sarments

Pour cela des formations et/ou accompagnement existent au sein de la CA11.

[Cliquez ici pour consulter le «catalogue formations»](#)

Pour rappel, la vigne a besoin d'un équilibre entre ces 3 composantes

Compte-tenu du stress hydrique élevé, un des leviers potentiels d'adaptation est la **matière organique** par son action pluri factorielle, quelques exemples :

### Au niveau physique

- augmentation de la capacité de stockage de l'eau (+ 5 % environ) par l'amélioration de la structure
- meilleure disponibilité de l'eau
- augmentation de la porosité

### Au niveau chimique

- meilleur transfert des minéraux dans la solution du sol
- augmentation de la fertilité par une amélioration de la capacité de la fixation des minéraux (CEC)
- limitation dérive polluants

### Au niveau biologique

- source d'énergie pour les micro-organismes du sol
- actions directe et indirecte sur la minéralisation...

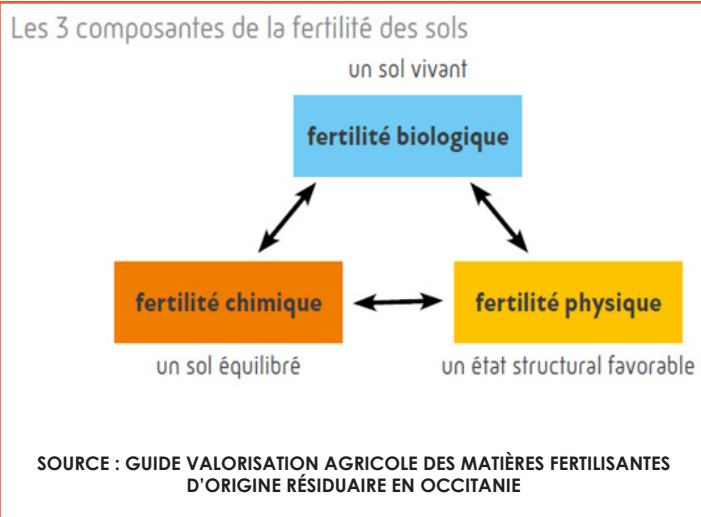
Il est donc fortement recommandé **de ne pas faire l'impasse** sur un apport en amendements organique et/ou engrais.

Compte-tenu de la **disparité pédologique**, il est impérativement de **raisonner à la parcelle**.

Pour cet automne-hiver, il serait préférable de privilégier un amendement à **base de compost de déchets verts** (rapport qualité et coût de la MO la moins chère) permettant une augmentation et/ou du maintien de la matière organique dans le sol à plus ou moins long terme.

La date des apports sera en fonction des **tonnages** apportés, de la composition de cet amendement et de la stratégie (entretien/redressement). **Il est aussi important de se référer à l'analyse de sol.**

Les différents types d'engrais vont servir principalement à alimenter la plante via la solution du sol, ils seront donc davantage conseillés proche du démarrage du cycle végétatif. Le pilotage de la fertilisation est toujours en fonction des **analyses de sol.**



[Cliquez ici pour consulter notre offre de service «Conseil Fertilisation»](#)



# TAILLE

La mise en réserve dans le vieux bois (tronc, bras, vieilles racines et sarments) a été **déficitaire**.

En raison des conditions d'extrême sécheresse de l'été dernier, les vignes n'ont pas ou peu eu de croissance végétative, ce qui signifie qu'il sera **difficile de sélectionner les sarments avec les bourgeons fructifères** de l'année 2023 (assurant la récolte 2024)

Il est important de noter que la mise en réserve des sarments décroît de la base des sarments vers les extrémités.

Le débourrement est conditionné par le niveau des réserves glucidiques du mérithalle (entre-nœud).

Le débourrement sera donc favorisé sur les yeux de la base.

Pour cette année le conseil est de transformer :

- vos parcelles de guyot en gobelet avec une charge en bourgeons limitée à 5-7 yeux
- pour vos parcelles en gobelet, de réduire la charge à 6-8 yeux maximum.

Ces orientations sont à titre indicatif ; la taille doit s'adapter en fonction de l'observation de la disponibilité et la vigueur de vos rameaux de chaque cep...

## exemple d'adaptation de la taille



# TRAVAIL DU SOL APRÈS VENDANGES

Souvent pratiqué après la période de vendange, le sous-solage permet de lutter contre le tassement des sols dû au passage de la machine à vendanger et la circulation répétée du tracteur.

Il peut se révéler inutile voire risqué dans certaines situations :

- parcelle avec enracinement superficiel
- parcelles érodées

Avant de réaliser ce travail, faites un test sur 1 ou 2 rang afin d'évaluer la pertinence de l'opération en contrôlant si votre dent arrache beaucoup de racines en bout de rang.

Cette année si vous décidez de réaliser un sous-solage sur ces parcelles ayant souffert de la sécheresse, l'important est de ne pas sectionner trop de racines ou radicelles indispensables et qui seraient donc déficitaires environ 3 semaines à 1 mois après débourrement.

Pour les parcelles qui n'ont jamais été sous-solées, il serait préférable de faire un passage un rang sur deux et d'alterner les

côtés pairs et impairs en fonction de l'année.  
Exemple : 2023 côté impair, 2024 côté pair.

La profondeur maximale de travail doit se trouver entre 60 et 70 cm. La densité racinaire se trouve entre - 30 à - 80 cm.

Il est préférable de travailler en sol sec pour fragmenter les horizons profonds.

Certains types de sols sont plus ou moins sensibles à la battance (selon leur constitution) : croûte dure se formant à la surface, ce qui cause du ruissellement et donc ne permet pas une bonne infiltration de l'eau et donc son stockage.

Il est important de travailler ces sols de manière superficielle pour permettre une meilleure pénétration de l'eau, et éventuellement détruire les adventices pluriannuelles et vivaces.

Pour les sols non battants, pour cette campagne, il peut être logique et pertinent de laisser se développer la flore adventice annuelle automnale et hivernale de type Diplotaxis (fausse roquette).

# AUTRES FACTEURS AGGRAVANTS POUR LES PLANTIERS



## Rappel des fondamentaux

### CONSEILS AVANT PLANTATION

Eviter les plantations « **vigne sur vigne** » ayant pour conséquence une absence ou insuffisance du repos du sol.

Bonne préparation des sols avant plantation :

- analyse de sol complète **avec le calcaire total** pour la réalisation du bilan humique
- mise en œuvre des conseils : [Cliquez ici pour consulter notre offre de service et pour le «Conseil plantation»](#)

Choisir des cépages adaptés au terroir et à la stratégie de l'entreprise.

Sur terrains peu fertiles et secs, il est important de choisir (toujours selon l'analyse de sol) des **portes greffes vigoureux à système racinaire** plongeant :

Sols calcaires : 140RU ; 110R ; RUP LOT ; 333EM

Sols très argileux : 1103 P ; 1447 P

Sols acides (faible taux de calcaire actif : < à 3 %) : 196 17 CL

Eviter une plantation **trop tardive**

Eviter les plantations mécaniques avec des racines **trop longues en situation argileuse humide**, induisant un développement unilatéral du système racinaire, ainsi qu'un risque de pincement en faisceau des racines maitresses, le conseil dans ce cas-là est de **raccourcir les racines** à 5 cm maximum avant plantation

Eviter la formation **trop rapide des troncs** : ne pas monter un aiguillon d'un diamètre inférieur à 15-20 mm

### JEUNES VIGNES INSTALLÉES

Les jeunes vignes doivent faire l'objet d'une attention particulière cette année :

- Eviter la concurrence avec les adventices pluriannuelles et vivaces (chiendent, chardons....)
- Éviter l'utilisation d'outils qui favorisent la formation de semelles de labours imperméables
- Eviter l'ébourgeonnage manuel tardif de l'aiguillon afin de limiter la concurrence des entre-cœurs.



Pour plus d'informations, contactez votre technicien de secteur

**Directeur de publication : Philippe Vergnes** - Chambre d'agriculture de l'Aude - Z. A. de Sautès à Trèbes - 11878 CARCASSONNE Cedex 9 - services.generaux@aude.chambagri.fr - Tél. : 04 68 11 79 79 - **Comité de rédaction** : Olivier Feraud - Didier Viguié - Nicolas Sourd - Hugo Brancorsini - Marianne Salvétat - Elodie Vergnettes

Photos© CA11 - Edité par la Chambre d'agriculture de l'Aude - Novembre 2023

La Chambre d'agriculture de l'Aude est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. S'il existe, le BSV est disponible sur le site Internet de la Chambre de l'agriculture ou sur demande. Un rappel des techniques alternatives est consultable dans le « Guide des alternatives » téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture. Pour le respect des bonnes pratiques et des conditions réglementaires, veuillez vous référer au « Guide des Bonnes Pratiques Phytosanitaires » téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture.